

Cycles 2 et 3

Jeux d'orthographe

Michel Martin

hachette
ÉDUCATION

Pédagogie **pratique**

Jeux **d'orthographe**

Michel Martin

hachette
ÉDUCATION

Michel Martin, ancien élève de l'École normale de Toulouse, agrégé de Lettres modernes, docteur d'État en Sciences de l'Éducation et maître de conférences à l'IUFM de Nice, s'est spécialisé dans la didactique du français à l'école élémentaire.

Il est également auteur de :

- *Sémiologie de l'image et pédagogie*, PUF, 1982
- *Jeux pour écrire*, Hachette Éducation, 1995
- *Jeux pour lire*, Hachette Éducation, 1999
- *Lire des textes et des images*, CE1- CE2, Hachette Éducation, 2000

Crédits photographies : Photos Shutterstock Images **p. 131** © Vasyl Helevachuk (poule) ; © Michele (boule) ; © ericlafrancais (rabot) ; © Nenad C. Tataleka (radeau) ; © Vvov (château) ; © Velychko (chaton) ; © vovan (toit) ; © Jan Kowalski (doigt) ; **p. 132** © Maryna Gviazdovska (tasse) ; © Valdis torma (tache) ; © Terry W Ryder (bar) ; © Antonio Abrignani (bal) ; © Foto Yakov (champ) ; © Éric Isselée (chat) ; © Atiketta Sangasaeng (tube) ; © Luschschen (cube) ; © Mike Heywood (mage) ; © xc (nage) ; © Kalim (cadre) ; © AVAVA (classe) ; © Serggod (glace) ; © elxeneize (fer) ; © Aaron amat (verre) ; © Amp (rang) ; © 3drenderings (case) ; © James Steidl (cage).

Création maquette intérieur et couverture : Nicolas Piroux

Réalisation intérieur : Marion Fernagut

Réalisation couverture : Nicolas Piroux

© Hachette Livre 2012 - 43, quai de Grenelle, 75905 Paris Cedex 15

www.hachette-education.com

ISBN 978-2-01-182089-1

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des articles L. 122-4 et L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et, d'autre part, que les « analyses et les courtes citations » dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite ». Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation de l'éditeur ou du Centre français de l'exploitation du droit de copie (20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris), constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Introduction 7

Partie 1 • Les jeux d'orthographe

Les jeux de société

1. Le loto	15
2. Le mistigri	16
3. Les dominos	17
4. Le memory	18
5. Le jeu des 7 familles	20
6. Mots nouveaux	22
7. Trivial poursuit	23

Les jeux de mots

8. N + ad.j, V + adv.	25
9. Inclusions	27
10. Le centon	31
11. De 1 à 10	33
12. Mots-valises	35
13. Soleils	37
14. Le tautogramme	41
15. Les mots tordus	44
16. N + 7, V + 7, A + 7	46
17. Lipogrammes	49
18. Dépaysements	53
19. Le labyrinthe	55
20. Imitations	60
21. Familles	63
22. Le carré Lescurien	65
23. Commutations	68
24. Petite fabrique de phrases	70
25. Les calligrammes	74
26. Les abécédaires	78

Partie 2 • Cinq minutes d'orthographe

27. Le jeu du Boggle	84
28. Les petits mots dans les grands	86
29. Le mot le plus long	87

30. Le jeu de Kim	88
31. Jeu de l'oie	89
32. Anagrammes	92
33. Moins une	93
34. Lettres mobiles	95
35. Les mots liés	96
36. Jeu des initiales et des finales	98
37. Classements	100
38. Mots en désordre	103
39. Les derniers seront les premiers	104
40. L'intrus	105
41. Phrases fendues	106
42. Phrases à choix multiples	108

Partie 3 • 3 Les dictées

43. La dictée traditionnelle	110
44. Dictée traditionnelle retouchée	111
45. Dictée dirigée	113
46. Dictée à longueur variable	115
47. Dictée préparée	116
48. Dictée à trous et dictée à notation positive	119
49. Dictée à corriger, dictée à correction différée	121
50. Autodictées	123
51. Dictée documentée	125
52. Dictée individualisée	126
53. Les dictées copiées	127
54. Dictée d'un extrait	128
55. Dictée renouvelée	129
56. Dictée de mots	131
57. Dictée composée par les élèves	133
58. Dictées jour après jour	134
59. Dictée rythmée	136
60. Dictée débat	137
61. Dictée transformée	138
62. Explorations	139

Partie 4 • Les outils orthographiques

63. Un outil de recherche de mots dans le dictionnaire	142
64. Classement simplifié des erreurs d'orthographe d'après Nina Catach	146
65. Les procédés mnémotechniques	149
66. Listes de fréquences	152

À Anne et à Olivier.

Introduction

Historique

La langue française, essentiellement romane, s'est de plus en plus éloignée du latin au cours des siècles.

Pour ce qui concerne le latin, langue phonétique, les lettres notaient les sons et ce système a fonctionné longtemps en interaction avec le gaulois jusqu'au v^e siècle environ, donnant naissance à la langue gallo-romaine.

Du v^e siècle au début du ix^e siècle, l'influence germanique va se porter sur le roman.

Puis, du x^e siècle au xiii^e siècle, on aboutit à un français médiéval, appelé « ancien français », qui s'enrichit des langues nordiques et arabes. Pendant les deux siècles suivants, l'ancien français évolue vers le « moyen français » caractérisé par une grande désorganisation qui va de pair avec l'évolution politique de la France.

La période entre le xv^e siècle et le xviii^e siècle est marquée par plusieurs essais de clarification et de codification : par exemple, l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539 impose le français comme langue officielle dans les écrits administratifs.

Cette évolution historique du français ne s'est pas faite sans conséquences sur l'orthographe.

En effet, la langue romane, proche du latin, possédait assez de graphèmes pour traduire les phonèmes de la langue orale. Mais l'évolution de l'oral et les influences des langues étrangères ont abouti à une évolution de l'oral qui s'est enrichi de 36 phonèmes pendant que la langue écrite en restait à 26 graphèmes. Cet alphabet était donc devenu insuffisant. Pour remédier à ce déficit, des lettres ont été empruntées à des alphabets étrangers comme le « k », le « w », le « y » et le « z ».

Puis d'autres ont été modifiées comme le « i » en « j », le « u » en « v ».

Finalement, pour combler ces lacunes, deux ou trois lettres ont noté un seul son, par exemple « on », le digramme notant le [ɔ̃] ou le trigramme « ain » notant le [ɛ̃].

À tous ces éléments perturbateurs de la langue écrite se sont ajoutés des phénomènes annexes ; les copistes du Moyen Âge ont utilisé la cédille et le doublement de consonnes particulières pour modifier la prononciation, puis l'apostrophe pour séparer des catégories grammaticales. Enfin, ils ont ajouté des lettres pour la lisibilité comme le « h » au début de certains mots ou le « y » à la fin.

Dès lors, ces divers ajouts aboutissent à des mots homonymes : *cou* et *coup*, *vingt* et *vain*, etc. Certains problèmes ont trouvé leur solution en intercalant des consonnes entre deux voyelles, comme pour *cou* et *cou* que l'on a distingués par *cou* et *cohue*, ou en ajoutant des lettres étymologiques comme pour *cor* et *corps* (*corpus*).

À partir de 1437 (invention de l'imprimerie), des décisions de simplification sont mises en œuvre : séparation des mots les uns des autres, suppression de consonnes gênant la lecture. C'est ainsi que le mot *auteur* est devenu *auteur*.

En 1635, l'Académie française est créée avec le but de codifier la langue. Il s'ensuit une relatinisation plus ou moins artificielle : ainsi *pie* devient *pied* du latin *pedis*.

Tous ces bouleversements en quelques siècles éclairent sur l'extrême complexité de l'orthographe française et sur les difficultés de son enseignement.

Dès lors, comment aborder la didactique orthographique ? Faut-il l'enseigner en situation d'écriture, comme beaucoup le préconisent, ou doit-on la traiter en activité décrochée ?

Aucune des options ne doit être écartée. Chacune comporte des avantages. Comme nous l'avons vu, les lois orthographiques sont complexes et il n'est pas judicieux d'ajouter toute une série de difficultés propres à la production de textes. D'autre part, l'acquisition de la très grande majorité des morphogrammes grammaticaux et lexicaux peut se travailler au sein de la phrase indépendamment du texte. Cependant, le travail en production de textes renforce la confiance en soi ; en effet, si l'enfant apprécie l'« objet » produit, cela le stimule et déclenche en lui un cercle vertueux.

Voilà pourquoi nous insisterons sur les jeux portant sur les mots, sur les sons et les phrases afin de fournir aux élèves des bases sûres pour, progressivement, aborder les écrits complets et complexes.

Comme pour les ouvrages précédents (*Jeux pour écrire*, *Jeux pour lire*¹), le but est de réconcilier l'élève avec l'orthographe en lui faisant pratiquer de nombreux jeux

1. Michel Martin, *Jeux pour écrire*, Hachette Éducation, 1995.
Michel Martin, *Jeux pour lire*, Hachette Éducation, 1999.